

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 98-0054/PRE Portant exonération de la Taxe Intérieure de Consommation.

n° 98-0054/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
12 janvier 1998

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1998

Date du numéro
15 janvier 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonéré de taxes et surtaxes d'importation

- 80 kg de pièces de rechange bateau. Don du Gouvernement français à l'AND.